



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2024/2025

PROCES-VERBAL N°14

Réunion du Mardi 22 octobre 2024

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

LES-ULIS – GYMNASE DE L'ESSOURIAU – NNI 916929902

Reprise de dossier.

Cette installation sportive est classée en niveau FUTSAL 3 jusqu'au 01/10/2034.

La Commission accuse réception des pièces suivantes :

Elle constate l'absence des documents suivants :

- attestation administrative de capacité (A.A.C.).
- plan de l'aire de jeu
- plan des vestiaires

Remerciements.

LES-ULIS – GYMNASE DES AMONTS – NNI 916929903

Reprise de dossier.

Cette installation sportive est classée en niveau FUTSAL 4 jusqu'au 08/10/2034.

La Commission accuse réception des pièces suivantes :

Elle constate l'absence des documents suivants :

- attestation administrative de capacité (A.A.C.).
- plan de l'aire de jeu
- plan des vestiaires

Remerciements.

COLOMBES – COMPLEXE SPORTIF – SALLE ANNEXE – NNI 920259904

Cette installation sportive n'avait jamais été classée.

Installation visitée par M. ALEXANDRE, membre de la C.R.T.I.S. le 30/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau FUTSAL 3 du 28/08/2024 et des documents transmis :

- plan de masse
- plan des vestiaires
- plan de l'aire de jeu
- Arrêté d'Ouverture au Public (A.O.P.)
- Rapport de visite

Elle constate que lorsque la table de marque est installée, les zones de sécurité ne sont pas respectées. Il convient donc de ne pas utiliser la table de marque lors des compétitions officielles.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau FUTSAL 3 jusqu'au 22/10/2034.

1.2. Confirmations de niveau de classement**SAINT-MAUR-DES-FOSSES – AUGUSTE MARIN – NNI 940680301**

Reprise de dossier.

Cette installation sportive est classée T7 SYN jusqu'au 06/03/2025, dans l'attente de réception des tests insitu.

La Commission accuse bonne réception des tests insitu en date du 08/04/2024 et propose un classement de cette installation en niveau T7 SYN jusqu'au 06/09/2034.

MEAUX – STADE A. CORAZZA N°6 – NNI 772840106

Cette installation sportive était classée en niveau T5 PN jusqu'au 17/04/2024.

Installation visitée par M. MAETZ, membre de la C.R.T.I.S. le 08/10/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 PN et des documents transmis et en possession de la Commission :

- Rapport de visite

La Commission constate la non-conformité majeure suivante :

- zones de sécurité côté banc de touche et à l'opposé des bancs de touche à 2.10m (au lieu de 2.50m minimum).

Pour obtenir, la zone de sécurité réglementaire, il est nécessaire de réduire la largeur du terrain pour avoir les 2.50m.

La Commission constate également les non-conformités mineures suivantes :

- Hauteur des buts : 2.41m sur le but à gauche et 2.42m sur le but à droite (au lieu de 2.44m réglementaire)
- Filets des buts en mauvais état
- Bancs de touche en mauvais état
- Zone technique non tracée

Enfin, la Commission constate l'absence des documents suivants nécessaire pour monter un dossier de classement :

- Plan de masse
- Plan de l'aire de jeu
- Plan des vestiaires attribués au terrain
- Attestation administrative de Capacité

Au regard de la non-conformité majeur constatée, la C.R.T.I.S. ne peut pas classer cette installation.

La Commission demande à la Mairie de faire le nécessaire pour mettre en conformité cette installation et de l'informer dès que les travaux auront été réalisés.

Aucune compétition officielle ne peut avoir lieu sur cette installation en l'état.

NOISY-LE-SEC – STADE SALVADOR ALLENDE – NNI 930530101

Cette installation sportive est classée en niveau T2 SYN jusqu'au 09/11/2027.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T2 suite à la rénovation de la moquette synthétique.

S'agissant d'un niveau T2, la C.R.T.I.S. transmet le dossier à la C.F.T.I.S. de la F.F.F..

Changements de niveau de classement**2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES****AULNAY-SOUS-BOIS – STADE LA ROSE DES VENTS N°2 – NNI 930050402**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E6 jusqu'au 24/10/2025 ; étant précisé que la confirmation de classement n'avait pas pu se faire suite au contrôle du 10/09/2024 en raison de relevés insuffisants.

Nouveau contrôle de l'éclairage effectué par M. ORTUNO, membre de la C.R.T.I.S., le 12/10/2024

La C.R.T.I.S. reprend connaissance de la demande de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 17/10/2024.

Au regard des éléments transmis :

- Type de sources : LED
- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 461 Lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0.61
- U2h Uniformité (EhMin/EhMoy) : 0.75

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 24/10/2026.

Copie de la décision à la Commission Régionale des Compétitions Jeunes et Seniors.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE**VILLABE – STADE DU BRAS DE FER – NNI 916590201**

Cette installation sportive est classée T7 PN jusqu'au 07/07/2025.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de rénovation du terrain en pelouse naturelle en vue de l'obtention d'un classement T6 PN ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable pour une installation sportive du 09/04/2024
- Plan de l'aire de jeu
- Plan de masse
- Plan des vestiaires

Au regard des éléments transmis, la Commission émet un avis préalable favorable à la réfection la pelouse.

4. DIVERS